



Focus sur

Le service de l'**Allier** de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes

En bref

Le service départemental de l'Allier se compose de 8 salariés oeuvrant sur un territoire représentant 10,5% de la superficie régionale et 4% de sa population.

Zoom sur l'équipe

Directrice Départementale : Stéphanie Martin

Pôle administratif

Assistante départementale : Séverine Bissonnier
Assistante opérationnelle : Sabrina Dubuisson
Assistante opérationnelle : Julie Livrozet

Pôle opérationnel

Ingénieur foncier : Guy Chapon
Conseillère foncier : Amélie Josse
Conseiller foncier : Thomas Provost
Conseiller foncier : Emmanuel Tury



Le Comité Technique Départemental

Le CTD est l'instance qui donne un avis sur l'ensemble des opérations foncières que la Safer réalise (achat, vente, location, ...).

Il examine toutes les candidatures et propose d'attribuer le foncier à celle qui lui paraît la plus pertinente pour le territoire. Cet avis est ensuite soumis à l'accord des représentants des Ministères en charge de l'Agriculture et des Finances. Il est composé de représentants des territoires ruraux (professionnels, collectivités, associations, ...).

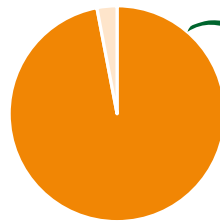
Il est présidé par un membre du Conseil d'administration de la Safer. **Dans l'Allier, il s'agit de Yannick Martinet**, agriculteur sur la commune de Marcillat-en-Combraille.

Mini lexique

DIA : La déclaration d'intention d'aliéner (DIA) est une formalité imposée à tout propriétaire qui souhaite vendre un bien immobilier situé sur une zone de préemption. Elle est destinée à informer avant la vente le titulaire du droit de préemption, afin que ce titulaire puisse faire valoir son droit de priorité pour l'acquisition du bien.

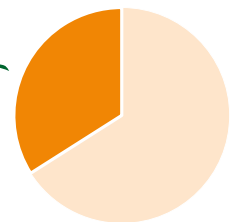
Un point sur les chiffres 2023

- **3 633 DIA reçues**
55 201 sur toute la région AuRA
- **112 rétrocessions effectuées**
1 698 sur toute la région AuRA



En 2023, dans l'Allier **97%** de la surface vendue par la Safer étaient destinées **pour l'agriculture**

dont **2% en Agriculture Biologique (AB)**



En 2023, dans l'Allier, **34%** des rétrocessions effectuées étaient **en faveur de l'installation**

dont **85% hors cadre familial**